

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 JANVIER 2018 A 18 H 30 SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE À GEVREY-CHAMBERTIN

PRESENTS : **PRÉSIDENT** : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Stéphane DELL'UNTO (en remplacement de Thomas CAGNIANT), Évelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Dominique GODEFROY (en remplacement de Bernard BOBROWSKI), Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Dominique GUENOT (en remplacement de Jean-Claude BELLINI), Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Gilles CARRÉ, Danielle BÉLORGEY, Gilles STUNAU (en remplacement d'Yves COGNET), Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Didier DANIEL, Thomas MAZUÉ (en remplacement de Valérie DUREUIL), Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Claude LEFILS, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Didier PRORIO, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

EXCUSES : Thomas CAGNIANT, Bernard BOBROWSKI, Jean-Claude BELLINI, Sylvie VACHET, Léonard DILLENSCHNEIDER, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Yves STIEFVATER, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Jean-Luc ROBIOT, Gilles MUTIN, Olivier BAYLE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Florence ZITO, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Léonard DILLENSCHNEIDER a donné pouvoir à Dominique VERET.
Michel PERSONNIER a donné pouvoir à François MARQUET.
Yves STIEFVATER a donné pour à Bernard MOYNE.
Anne SEGUIN a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Gilles MALSERT a donné pouvoir à Alain TRAPET.
Jean-Luc ROBIOT a donné pouvoir à Olivier PIRAT.
Gilles MUTIN a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Présents pour l'administration : Jérôme ZACCHIA, DGS ; Ludovic BOURDIN et Ronan DURAND, DGAs.

Monsieur le Président remerciait les participants de leur présence et procédait à l'appel nominal.

Monsieur TARDY était désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président souhaitait la bienvenue à l'occasion de cette première séance de Conseil pour 2018 et présentait ses vœux de bonne et heureuse année aux conseillers communautaires, souhaitant qu'après 2017, année de transition, l'année 2018 soit une année de construction pour la nouvelle Communauté de communes.

1. Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du mardi 19 décembre 2017 et des relevés de décisions du Bureau communautaire du 16 janvier 2018.

Monsieur le Président indiquait que quelques correctifs avaient été apportés à ce compte rendu depuis sa première transmission, à la demande de certains conseillers. Il rappelait que compte tenu des modalités d'organisation des Conseils, les comptes rendus, bien que s'efforçant de retracer le plus exhaustivement et fidèlement possible l'ensemble des interventions, ne peuvent avoir qu'un caractère synthétique et n'ont pas vocation à reproduire in extenso l'ensemble des propos.

Le compte rendu était adopté à l'unanimité ainsi que le relevé de décisions du Bureau communautaire du 16 janvier 2018.

2. Projets de délibérations.

Solidarités :

C/18/01 – Objet : Contrat de concession relatif à un service de fourniture et de portage de repas à domicile.

Madame VENTARD, Vice-Présidente en charge des Solidarités, rappelait le contexte global de ce dossier et les modes de gestion distincts existants sur les périmètres des anciens EPCI qu'il convient désormais d'harmoniser. Elle expliquait les difficultés rencontrées par l'association cantonale en charge de ce service sur les secteurs Gevrey-Chambertin/Sud Dijonnais conduisant à une cessation prochaine de l'activité et précisait que différentes options incluant la reprise totale de ce service en régie directe sur tout le territoire et un marché de prestations de service avaient été étudiées, la solution la plus adaptée, finalement proposée, étant celle du lancement d'une DSP, avec toutefois un calendrier de procédure très contraint.

Monsieur SEGUIN souhaitait que cette refonte du mode de gestion permette d'harmoniser également les tarifs pratiqués ainsi que les soutiens financiers apportés par la Communauté de communes sur l'ensemble de son territoire, ce que confirmait Madame VENTARD.

Monsieur PRIVOLT se félicitait de cette harmonisation dans le cadre d'une égalité de traitement des usagers communautaires notant que globalement, quelque soit le mode de gestion, l'apport de financement antérieur était d'environ 1 € par repas.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Scolaire :

C/18/02 – Objet : Modification convention service commun « scolaire ».

Suite à une remarque de la trésorerie, il était procédé à une légère modification du règlement du service précisant que le mode de financement se ferait de façon intégrale par les attributions de compensation.

Monsieur GARNERET demandait si un suivi comptable analytique précis serait réalisé et si à cet effet il n'aurait pas été préférable de créer un budget annexe.

Monsieur le Président répondait que cela ne semblait pas nécessaire au moins dans un premier temps, dans l'attente de l'évaluation des charges à restituer par la CLECT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Aménagement / Développement :

C/18/03 – Objet : Nomination des représentants de la Communauté de communes au Syndicat mixte du Meuzin et de ses Affluents.

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI exercée au moins en 2018 par l'intermédiaire des syndicats de rivière existants, le Conseil procédait à la désignation de ses délégués au Syndicat du Meuzin et de ses affluents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Tourisme :

C/18/04 - Objet : Convention globale d'objectifs et de partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Nuits-Saint-Georges – Autorisation signature avenant n° 4.

C/18/05 – Objet : Convention globale d'objectifs et de partenariat avec l'Office de Tourisme du Canton de Gevrey-Chambertin - Autorisation signature avenant n° 1.

Le Conseil communautaire approuvait le renouvellement de ces conventions pour permettre le financement des offices de tourisme actuels jusqu'à la création de l'ÉPIC.

Délibérations adoptées à l'unanimité.



GEMAPI :

C/18/06 – Objet : Instauration de la taxe « GEMAPI » prévue à l'article 1530 bis du code général des impôts et fixation du produit attendu pour l'exercice 2018.

C/18/07 – Objet : Création d'un budget annexe GEMAPI.

Monsieur SEGUIN, Vice-Président aux finances, expliquait qu'il était apparu opportun au Bureau d'instituer cette ressource dès 2018 afin de financer cette nouvelle compétence dont le coût, compte tenu des enjeux qui s'y attachent, serait amené à s'accroître dans les années à venir.

Monsieur ALEXANDRE notait que ceci constitue un nouvel exemple du désengagement de l'État au détriment des collectivités locales.

Suite à plusieurs questions sur le mode de financement de cette taxe (Messieurs PARIS et JOBARD), il était précisé que celle-ci est répartie sur les mêmes bases que les taxes foncières, taxes d'habitation et CFE.

Monsieur RÉMY indiquait qu'il voterait contre cette instauration, dans la mesure où le produit attendu est déjà financé par le budget communautaire soit par les sommes payées au titre des ex Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais, soit par les sommes qui devraient être retenues aux communes de l'ex Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges au titre du transfert de compétence et qu'il s'agit donc en quelque sorte d'une « double peine » pour les contribuables.

Monsieur MORIN demandait pourquoi ce financement n'est pas réalisé via les SPIC eau et assainissement, mais il était répondu que s'agissant de compétences bien distinctes, ceci n'est pas possible.

Délibérations adoptées par 70 voix Pour, 3 voix Contre et 4 Abstentions.

Ressources Humaines :

C/18/08 – Objet : Modification du tableau des effectifs – Service Déchets.

C/18/09 – Objet : Modification du tableau des effectifs – Service Biodiversité.

Les modifications du tableau des effectifs étaient présentées et commentées par Monsieur le Président et acceptées à l'unanimité par le Conseil communautaire.

Finances :

C/18/10 – Objet : Modification du nom des budgets Eau potable suite à l'élargissement de la compétence Eau potable. Délibération adoptée à l'unanimité.

C/18/11 – Objet : Budget Principal - Décision modificative n° 3/2017.

Monsieur SEGUIN apportait également des commentaires et précisions sur ces décisions modificatives qui ne soulevaient pas d'interventions particulières.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Information sur la démarche de révision des statuts communautaires.

Monsieur le Président, assisté de Ludovic BOURDIN, DGA, présentait la démarche de révision générale des statuts qui doit s'engager en 2018 et soulignait l'importance de cette nouvelle étape dans le processus de construction du projet communautaire (Cf. document transmis par mail à toutes les mairies le 1^{er} février 2018).

Après avoir traité prioritairement les compétences optionnelles non homogènes (scolaire et eau), il s'agit maintenant de déterminer les autres compétences optionnelles et facultatives que la Communauté de communes aura vocation à exercer. Ceci représente pour les commissions un travail lourd et potentiellement complexe pour certaines compétences mais nécessaires et Monsieur le Président appelle à la participation maximale de chacun dans ce processus sous la conduite des Vice-Présidents en collaboration avec les services.

Les délais sont, à nouveau, relativement contraints puisque compte tenu des délais réglementaires d'approbation des futurs statuts, la maquette rédactionnelle comprenant les statuts eux-mêmes et la définition de l'intérêt communautaire dans les domaines qui le nécessitent doit être achevée.

Il attirait également l'attention des conseillers sur les conséquences liées potentiellement à la définition de certains intérêts communautaires pouvant entraîner des transferts de nouveaux équipements ou à l'inverse la restitution aux communes d'équipements actuellement communautaires et donc l'intervention de la CLECT pour en déterminer les modalités financières.



Monsieur PARIS souhaitait savoir comment la compétence « eau pluviale » serait considérée. En réponse, il était précisé qu'à ce stade en fonction des éléments connus, celle-ci ne serait considérée comme obligatoire pour la Communauté de communes qu'en 2020 et de façon distincte en terme de financement de l'assainissement.

4. Questions diverses.

- Monsieur GAILLOT intervenait suite à une question écrite relative au fonctionnement du service commun « entretien espaces verts » pour faire part de son mécontentement face à une augmentation très importante du volume de prestations réalisées sans avoir été annoncées pour la commune de Marey-les-Fussey. Il s'interrogeait donc sur les modalités de fonctionnement de ce service, sur la prise en compte des associations foncières et sur la validité de la convention reconduite suite à la fusion (une réponse positive était apportée sur ce dernier point).

Monsieur CARRÉ, Vice-Président en charge des services communs, apportait des explications sur cette situation, en particulier sur le fait que les communes adhérentes sont trimestriellement informées des prestations réalisées en lien avec les élus municipaux.

Monsieur le Président assurait Monsieur GAILLOT que tous les éclaircissements nécessaires à ses interrogations légitimes seront apportés lors d'une prochaine réunion du service dont il demandait l'organisation.

- Monsieur GRAPPIN souhaitait intervenir sur plusieurs points non préalablement inscrits aux questions diverses. Monsieur le Président lui accordait la parole.

- Suite à la décision favorable du Conseil communautaire relative à l'octroi d'une aide à l'immobilier pour l'hôtel LE RICHEBOURG à Vosne-Romanée, Monsieur GRAPPIN indiquait que son extension qui vient d'être inaugurée avait permis la création de 3 emplois à temps plein et des emplois à mi temps ; l'intervention de la Communauté de communes ayant permis celle, plus importante, de la Région, a donc été néanmoins déterminante.

- Concernant l'élaboration du DOB, il s'inquiétait des délais d'élaboration très courts, estimant que les élus doivent disposer de plus de temps afin d'élaborer un véritable document d'orientation sur la base des éléments chiffrés des résultats 2017 et de prospective financière.

En réponse, Monsieur le Président rappelait la charge de travail importante pesant en cette période sur la Direction des Finances et le fait que les éléments de bilan 2017, pour être fiables, doivent être confrontés avec ceux de la Trésorerie.

Monsieur SEGUIN confirmait les propos de Monsieur le Président en ajoutant qu'il s'agit de dresser des orientations et donc d'effectuer un exercice avant tout politique dont une grande partie reste encore liée à la détermination de l'intérêt communautaire qui ne sera définitivement connu qu'en milieu d'année. Ainsi, le DOB 2018 ne peut, en ce qui concerne l'action de la Communauté, que se situer dans la continuité de 2017.

- Monsieur GRAPPIN souhaitait également que Monsieur le Président lui apporte des informations sur l'organisation de la cérémonie des Vœux au Château du Clos de Vougeot, précisions qui lui étaient apportées.

Monsieur PRIVOLT regrettait que certains élus puissent ainsi en Conseil communautaire se lancer dans de telles prises de paroles qui selon lui devraient d'abord avoir lieu entre membres de l'Exécutif.

- Monsieur BROCHOT informait l'Assemblée qu'une plaquette de communication résumant le projet de développement touristique adopté fin 2017 était tenue à la disposition des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié. La séance était levée à 20 h 45.

